

Cahier de doléances du Tiers État de Lochy (Cher)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de Lochy dressé par tous les habitants dans leur assemblée du premier mars 1789 et tenue par nous Valentin, curé de Lochy, qui tous d'un commun accord nous ont dit et remontré :

Art. 1^{er}. Qu'ils n'étaient pas surpris que les coffres du trésor royal fussent vides, puisque la perception des impôts dont ils étaient surchargés passait dans des mains trop avides et trop engraisées de la meilleure portion qui appartient à notre bon Roi.

Art. 2. Que les propriétaires des biens se faisant des revenus immenses ne payaient presque rien, ce qui est contre le bon ordre, puisque tout propriétaire devrait payer suivant l'étendue de son bien.

Art. 3. Un impôt général, une répartition exacte sur tous les sujets du Roi indistinctement rempliraient le trésor royal.

Art. 4. Une abolition entière de la gabelle, la vente publique du sel dans les marchés ainsi que les autres denrées, une circulation libre dans le royaume de toute sorte de marchandises sans droits ni entravés, feraient un grand bien aux sujets du Roi et les mettraient dans le cas de payer à son souverain tel impôt qu'il jugera mettre sur leurs biens et leurs personnes.

Art. 5. Une justice plus prompte et moins dispendieuse pour terminer les différends qui s'élèvent quelquefois parmi le bas peuple, dont on fait si peu de cas, rapprocher les justiciables de leurs juges.

Art. 6. Une défense générale aux seigneurs et propriétaires des bois de n'en vendre qu'après que les habitants de l'entour en auront fait leur provision : un bien inappréciable en résulterait, puisqu'il n'est pas difficile de faire voir à Sa Majesté que, souvent la même coupe de bois passant à la troisième et quatrième main, on est obligé de l'accepter au prix de l'or et il n'en revient pas une plus grande portion au véritable maître.

Art. 7. Une abolition entière du casuel vis-à-vis de tous les curés du royaume.

Art. 8. Sa Majesté est suppliée de faire attention que le climat qu'ils habitent est fort ingrat, puisque malgré leur travail et leurs soins la terre ne rapporte année commune que deux boisseaux la boisselée, sans compter les fourrages qu'on achète très cher pour la nourriture des bestiaux qui font notre principal commerce.

Art. 9. Les vœux des sujets de Sa Majesté sont qu'il soit libre à tout particulier de vendre et d'acheter, d'entrer et de sortir de toute ville le vin qui fait un des principaux commerces du Berry, en imposant cependant, comme Sa Majesté le jugera à propos, un impôt par chaque arpent de vigne, impôt qui, à l'avis de tous ses sujets, serait plus profitable que les entrées, chose odieuse qu'on est obligé de payer.

Valentin, curé de Lochy.